

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** **Strong Remover****Référence-No.:** 1065.000.01.V15**Numéro de produit:** --**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Ce produit ne peut être dans la manière de nous sont utilisés. Une responsabilité en cas de mauvaise applications est exclue.

Secteur d'utilisation:

SU05 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit:

PC09a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir

Catégorie du procédé:

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Catégorie de rejet dans l'environnement:

ERC08a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC11b Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)

ERC10b Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)

Catégorie de l'article: AC -**Emploi de la substance / de la préparation:**

Pour usage professionnel uniquement.



(Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Produit pour élimination du "top finish" et du couleur

Utilisations déconseillées: D'une application sur le textile est déconseillée.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur / fournisseur:**LCK GmbH
Im Unterfeld 2
D-76698 Ubstadt-Weiher**Service chargé des renseignements:** Développement de produits: ☎ ++49 - 7251 / 9625 - 0 (info@lederpflege.de)**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Producteur / fournisseur:** Laboratoire: ☎ ++49 - 7251 / 9625 - 0 (08:00 - 16:30)**Centre antipoison:** ORFILA: ☎ 01 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage**2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:**

(L'étiquetage du produit est converti en CLP à l'époque. Il peut encore être emballé un marquage DPD en circulation.)



Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 1)

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:

(Voir section 2.1)

GHS02, GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acétone

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.2.2 Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml:

Pictogrammes de danger : GHS02, GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acétone

Mentions de danger: néant

2.2.3 Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

A des effets narcotisants.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

2.3 Autres dangers Il n'y a pas d'autres dangers connus.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances -

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange des solvants organiques.

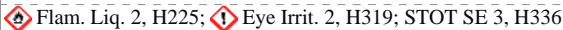


Composants dangereux :

No CAS	Désignation / Identification	%
--------	------------------------------	---

(suite page 3)

Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 2)

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-	Acétone 	50 - 75%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43-	Éthanol 	25 - 50%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43-	Butanone 	0,1-1,0%
CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2 Reg.nr.: -	Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	0,1-1,0%

Autres ingrédients: Le produit contient les substances non déclarables suivantes.


SVHC (Substances of Very High Concern): Il ne contient pas de substances énumérées.

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Plus d'informations sur les ingrédients peuvent être trouvés à l'adresse www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****4.1.1 Indications générales :**

 Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse.
En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique. Informer le médecin sur les mesures prises.
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1.2 Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

4.1.3 Après contact avec la peau :

En règle générale, le produit ne provoque pas d'irritations de la peau. Laver à l'eau tiède et avec du savon et bien rincer.

4.1.4 Après contact avec les yeux:


Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Recourir à un traitement médical.

4.1.5 Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.1.6 L'auto-protection pour les secouristes:

Gants de protection.
Pour plus d'informations, voir la Section 8.2

4.2 Indications destinées au médecin :

 Les instructions suivantes ne sont que pour un traitement médical d'urgence.
Les mesures médicales ne peuvent pas être réalisées par les premiers intervenants.
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital).

4.2.1 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Migraine
Engourdissement
Vertiges
Perte de connaissance
Etat maladif

4.2.2 Risques: Il n'y a pas de dangers connus.

(suite page 4)

—FR—

Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 3)

4.2.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:



CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

En cas de décomposition, il se dégage de gaz combustibles de distillation à basse température.

5.3 Conseils aux pompiers

5.3.1 Equipement spécial de sécurité :



Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utilisez une combinaison de protection épais.

5.3.2 Pour plus d'informations:

Refroidir les récipients avec un jet d'arrosage à l'eau. Les fûts d'emballage pour le transport peuvent, lorsque la chaleur est forte, éclater en explosant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Tenir éloignées les sources d'incendie.



Eloigner toutes les personnes non autorisées de la zone dangereuse.

S'assurer d'une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Les gaz / vapeurs / le brouillard à l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Lors du traitement du produit, ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 5)

FR

Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 4)



En cas de transvasement du produit, mettre à la terre tous les appareils à cause de la charge statique.

N'uit liser que des appareils antidéflagrants.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

7.1.1 Préventions des incendies et des explosions



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

7.2.2 Indications concernant le stockage commun Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage



Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

- Température maximale de stockage : 35 °C

- Température minimale de stockage : 8 °C

- Température de stockage recommandée : De 10 °C à 35 °C

- Classe de stockage : 3

7.2.4 Durabilité et durée de vie utile Voir l'étiquette sur emballage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le produit est conçu pour les applications spécifiées dans la description du produit. (Voir la section 1.2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Bien aérer/aspirer le poste de travail.

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.0 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

8.1.1 DNEL

Les valeurs indiquées pour le "Derived No-Effect Level" sont calculées les valeurs individuelles. Un effet combiné des substances n'a pas été considéré.

No CAS	Désignation du produit	
CAS: 67-64-1 Acétone		
Oral	DNEL	62 mg/human/day (Humans)
Dermique	DNEL	62 mg/kg/day (Humans)
Inhalatoire	DNEL	200 mg/m ³ (Humans)
CAS: 64-17-5 Éthanol		
Oral	DNEL	87 mg/human/day (Population) (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL	206 mg/kg/day (Population) (Long-term - systemic effects) 343 mg/kg/day (Worker) (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	114 mg/m ³ (Population) (Long-term - systemic effects) 950 mg/m ³ (Worker) (Long-term - systemic effects)

8.1.2 PNEC

Toutes les données (Predicted No Effect Concentration) sont valables pour les ingrédients individuels. Un effet combiné des substances n'a pas été prise en compte.

(suite page 6)

Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 5)

No CAS	Désignation du produit
CAS: 67-64-1	Acétone
PNEC	10,6 mg/l (Eau)
PNEC	3,04 mg/kg (Sédiment)
CAS: 64-17-5	Éthanol
PNEC	0,79 mg/l (mwa)
	0,96 mg/l (swa)
PNEC	0,63 mg/kg (Sol)
	3,6 mg/kg (Sédiment) (Süßwasser)

8.1.3 Limites d'exposition Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

No CAS	Désignation	Type	Valeur	Unité
CAS: 67-64-1	Acétone			
VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm			
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm			
CAS: 64-17-5	Éthanol			
VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm			
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm			

8.1.4 Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement

Dans le traitement envisagé aucune autre limites d'exposition doivent être respectées.

8.1.5 Composants présentant des valeurs limites biologiques

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeur limite d'exposition.

8.1.6 Indications complémentaires


Le applicables VME-liste a été utilisée comme base pour la préparation et / ou la révision de cette fiche de données de sécurité.


8.2 Contrôles de l'exposition


8.2.0 Equipement de protection individuel

L'utilisation d'équipements de protection peut être nécessaire pour l'utilisation commerciale du produit. La nature et l'étendue dépendent du lieu de travail.

8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène


 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser


 Protection préventive de la peau par un onguent

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

 Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

8.2.2 Protection respiratoire

 Protection respiratoire est requis dans le cas de la formation d'aérosols ou de ventilation est insuffisante.

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée [< 15 Min]:**

Respirateur

Filtre combiné AX-P2

- **Filtre recommandé pour une utilisation commerciale [>15 min]:**

Notez les fabricants de limitation de la durée du port.

Demi-masque respiratoire

Filtre combiné AX-P2

(suite page 7)

FR

Nom du produit: Strong Remover

(suite de la page 6)

8.2.3 Protection des mains


Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Pour minimiser l'humidité dans le gant, due à la transpiration, un changement de gants durant une session de travail est nécessaire.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en néoprène.

- Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



Class 1	> 10 min	Class 2	> 30 min	Class 3	> 60 min
Class 4	> 120 min	Class 5	> 240 min	Class 6	> 480 min

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,2 - 0,4 mm; ≤ 120 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,5 - 0,7 mm; 120 - 240 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène.

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:



Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en caoutchouc

Gants en cuir

Gants en tissu épais

8.2.4 Protection des yeux


Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

8.2.5 Protection du corps


Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection résistant aux solvants

Vêtement de protection étanche

8.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale À ce stade, les données ne sont disponibles.

8.4 Mesures de gestion des risques

Il y avait mis aucune activité de gestion des risques des ingrédients conformément à l'article 32 du règlement (CE) n ° 1907/2006.

Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les données physiques suivantes sujet aux variations usuelles de matières premières et à la production.

Indications générales**Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	genre acétone
valeur du pH:	Non applicable.

Modification d'état:

Point de fusion:	non déterminé
Point d'ébullition :	56 °C (±2% DIN 53171)
Point d'éclair :	8 °C (DIN EN ISO 2719)
Comportement au feu:	Le produit prend en charge la combustion.
Température d'inflammation :	465 °C (DIN 51794 / DIN EN 14 522)
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosivité :	[Plus haut valeur la plus basse / des composants individuels]
inférieure :	2,6 Vol % (Lit ¹)
supérieure :	15,0 Vol % (Lit ¹)
Propriétés comburantes:	Ce produit n'est pas comburant.
Pression de vapeur à 20 °C:	246 hPa (Lit ¹)
	[La valeur est calculée]
Densité à 20 °C:	0,79 g/cm ³ (±5% DIN EN ISO 3675)

Solubilité dans/miscibilité avec:

l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	.
cinématique à 20 °C:	8,7 s (DIN 53211/4)
Test de séparation des solvants :	Non applicable.

Entièrement soluble:

Ingrédients inflammable:	99,5 % (Fp ≤ 100 °C / 212°F)
--------------------------	------------------------------

9.2 Autres informations

VOC (EU):	787,2 g/l
VOC (EU):	99,51 %
Commentaire:	Le produit n'est pas soumis à la directive 2004/42 de l'UE.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Ce produit n'a pas la réactivité chimique / bas.**10.2 Stabilité chimique** Le produit est en conformité avec les conditions de stockage et de transformation, chimiquement stable.**- Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air
Réactions aux agents d'oxydation puissants**10.4 Conditions à éviter** Voir la section 7.2**10.5 Matières incompatibles** Produits d'oxydation très forts.**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Avec la manipulation correcte et le stockage de tout produit de décomposition dangereux sont attendus.

(suite page 9)



Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 8)

10.7 Indications complémentaires

Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Si la substance ou le mélange ne sont pas classés à un danger particulier, le message suivant est donné dans la fiche de données de sécurité: "Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis."

11.1.1 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Avec ce produit, aucune étude toxicologique n'a été menée sur les organismes vivants. Les données suivantes sont des valeurs de la littérature sur les ingrédients individuels qui n'ont pas de prétention à l'exhaustivité.

CAS	Nom	Type	Valeur (Espèces)
CAS: 67-64-1 Acétone			
Dermique	LD 50	20000 mg/kg (rbt)	
Inhalatoire	LC 50/4	76 mg/l/4h (rat)	
CAS: 64-17-5 Éthanol			
Oral	LD 50	10470 mg/kg (rat) (OECD 401 - Acute Oral Toxicity)	
Inhalatoire	LC 50/4	20000 mg/l/4h (rat)	
CAS: 78-93-3 Butanone			
Oral	LD 50	3300 mg/kg (rat) (OECD 401 - Acute Oral Toxicity)	
Dermique	LD 50	5000 mg/kg (rbt) (OECD 402 - Acute Dermal Toxicity)	
Inhalatoire	LC 50/4	40 mg/l/4h (Mouse) (OECD 403 - Acute Inhalation Toxicity)	

11.1.2 Symptômes significatifs dans les tests sur animaux .

11.1.2.1 Effet primaire d'irritation

- **De la peau :** Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.

- **Des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.3 Toxicité subaiguë à chronique :

Essais :

- **La dose maximale:**

CAS: 64-17-5 Éthanol

Inhalatoire	NOAEC	16000 ppm (n.a)
-------------	-------	-----------------

- Indications toxicologiques complémentaires :

Contact avec la peau répété ou prolongé peut causer une délipidation de la peau et causer une dermatite. La peau peut devenir sensible à d'autres irritants.

- **Toxicité par administration répétée:** Ne sont pas testés.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):** Le produit ne contient pas de substances CMR.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Les valeurs suivantes ont été obtenues de la littérature.

CAS	Nom chimique	Type d'essai	Concentration active (Espèce)
CAS: 67-64-1 Acétone			
LC 50/96h	5540 mg/l (Onc)		
	7000 mg/l (Pim)		
EC 50/16h	65 mg/l (BeS)		
EC 50/48h	6100 mg/l (Daphnia magna)		
NOEC (72h)	340 mg/l (Alge)		
NOEC (21d)	2212 mg/l (Daphnia magna)		
CAS: 64-17-5 Éthanol			
LC 50/96h	> 2000 mg/l (Leu) (OECD 203 - Fish Acute Toxicity Test)		
LC 50/48h	8140 mg/l (Leu) (OECD 203 - Fish Acute Toxicity Test)		
EC 50/16h	6500 mg/l (Pseudomonas putida)		
EC 50/48h	> 5000 mg/l (Daphnia magna)		
EC 50/72h	> 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)		

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Texte d'évaluation : Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

Autres indications : Le produit se biodégrade bien.

12.3 Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation Les données suivantes ont été prises à partir de la littérature.

CAS	Nom chimique	Type d'essai	Concentration active
CAS: 67-64-1 Acétone			
Bioaccumulation			-0,24 log Pow (n.a)
Facteur de bioconcentration (FBC)			< 10 - (n.a)
CAS: 64-17-5 Éthanol			
Bioaccumulation			-0,3 log Pow (n.a)
Facteur de bioconcentration (FBC)			0,66 - (n.a)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4.1 Effets écotoxiques

Remarques: Le produit est légèrement volatil.

12.4.2 Comportement dans des installations d'épuration

CAS	Nom chimique	Lectures
CAS: 64-17-5 Éthanol		
Dégradabilité (28d)		>86 % (BeS) (OECD 301 F - Ready Biodegradability manometric)

Remarques: Le produit n'entrave pas l'activité d'une installation pour le traitement des eaux usées.

Autres indications : Aucune.

12.4.3 Autres indications écologiques

Valeur COD : Für Inhaltsstoffe liegen nachfolgende Daten vor:

CAS	Nom chimique	Lectures
CAS: 67-64-1 Acétone		
CSB (COD)		2100 mg O ₂ /g (n.a)
CAS: 64-17-5 Éthanol		
CSB (COD)		1,99 mg O ₂ /g (n.a)

(suite page 11)

FR

Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 10)

Valeur BOD : Für Inhaltsstoffe liegen nachfolgende Daten vor:

CAS	Nom chimique	Lectures
CAS: 67-64-1	Acétone	
BSB _s (BOD _s)	1900 mg O ₂ /g (BeS)	
CAS: 64-17-5	Éthanol	
BSB _s (BOD _s)	1,66 mg O ₂ /g (n.a) (OECD 301 F - Ready Biodegradability manometric)	

Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE:

Le produit ne contient pas de substances énumérées.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

13.1.1 Code déchet

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

(1. Produit, 2. Conteneur, 3. Suremballage)

Catalogue européen des déchets:

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 17*	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton

Des propriétés dangereuses de déchets conformément à la directive 2008/98 / CE:

HP 3 - Facilement inflammable

HP 4 - Irritant

HP 5 - Nocif

13.1.2 Emballages non nettoyés**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé :

Nettoyage auto-recyclant.

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.





13.1.3 Emballages nettoyés/débarrassés des résidus

Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 No UN ADR,RID,ADN, IMDG, IATA	UN1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR/RID/ADN IMDG, IATA	UN1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES PAINT RELATED MATERIAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID/ADN  Classe Étiquette	 3 (F1) Liquides inflammables. 3
IMDG, IATA  Class Label	 3 Liquides inflammables. 3
14.4 Groupe d'emballage: ADR,RID,ADN, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Indice Kemler : No EMS : Segregation groups Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, <u>S-E</u> - B
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14.8 Indications complémentaires de transport : ADR/RID/ADN Quantités limitées (LQ):  Quantités exceptées (EQ): Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Emballage et disposition spéciale: Remarques : IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) Remarques : IATA Remarques : PI Ltd Qty:  PI Pass.:	5L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E P 001; SV 163 L'expédition du produit par la poste sera réglementée. 5L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml Aucune. Je vous en prie respectent les conditions générales et spéciales Instructions d'emballages de IATA / ICAO. Y 341 353

(suite page 13)

FR

Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 12)

PI Cargo:

364

14.9 "Règlement type" de l'ONU:

UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Le produit ne contient aucune substance selon (CE) n ° 1005/2009, qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit ne contient pas de substances organiques selon (CE) n ° 850/2004, qui sont persistantes.

Le produit ne contient pas de substances dangereuses selon (CE) n ° 649/2012 de la réglementation de l'importation ou à l'exportation.

15.1.2 Directive 2012/18/UE (Directive Seveso-III)

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 50.000 t

15.1.3 Règlement (CE) N° 1907/2006 Annexe XVII Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

Règlement (CE) N° 1907/2006 Annexe XVII - Restrictions Conditions de limitation: 3

15.1.4 Prescriptions nationales Les réglementations nationales sont à déterminer par la responsabilité propre de l'utilisateur.

France: Les réglementations nationales ne sont pas connus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour le mélange d'une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

Pour les ingrédients avec un ECHA-inscription sont disponibles évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les détails ci-dessus sont basées sur le dernier état de nos connaissances. Traitement des notes pour ce produit sont répertoriés dans une fiche technique. Les lois existantes, décrets et règlements, même ceux qui ne sont pas indiqués dans cette fiche doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

La classification du produit a été réalisée selon les critères de l'annexe I (CE) n ° 1272/2008.

Raisons des changements:

Mise à jour des données.

Lors de la révision de la FS l'étiquetage a été créé conformément aux règles actuelles de l'UE-CLP, avec les données de la base de données des substances enregistrées et l'actuel inventaire C & L de l'ECHA.

Phrases importantes:


Les phrases H/R suivantes ont été assignées aux distinctives substances de cette préparation (voir chapitre 3). Les phrases H/R, décisives pour l'identification du produit, sont indiquées dans le paragraphe 2.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Remarques pour formation:

 Pour usage commercial du produit, chaque année pour informer les employés sur les dangers potentiels.

Autres listes de substances:

GADSL - Global Automotive Declarable Substance List: Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

(suite page 14)

FR

Nom du produit: **Strong Remover**

(suite de la page 13)

Service établissant la fiche technique:



Ing-Büro J. Petry
Hans-Thoma-Str. 20
D-76327 Pfinztal-Berghausen
☎ +49 - 721-946 32 61
info@sifa-ing-petry.de

Note:

Les informations sur les ingrédients donnés dans cette fiche technique se basent sur les informations de nos fournisseurs de matières premières. Malgré manipulation soignée, l'exhaustivité et l'exactitude de ces données ne peuvent pas être garantis. Cela est particulièrement vrai pour les substances en dessous de leur limite de déclaration et de substances sans classement ou sans attribution à un numéro de CAS.

Des données physiques ont été identifiés par le fabricant de ce produit. Ils représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucun lien juridique contractuel.

La validité de cette fiche de données de sécurité expire un an après sa sortie.

Acronymes et abréviations:

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
ECHA: European Chemicals Agency
ATE: Acute Toxicity Estimates
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
NOAEC: No observed adverse effect level
SVHC: Substances of Very High Concern
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

[*] Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avecun (*) ont été change par rapport à la première version.